

Mai 2026

À la croisée des chemins du numérique : 5 mesures que le Canada doit prendre pour faire progresser l'Agroalimentaire numérique

Rapport de recherche préparé pour l'ICPA en collaboration avec EMILI par Lauren Martin, Elisabeta Lika, Kyle Volpi Hiebert et Anjolaoluwa Bamgbala



Rapport
Recherche



L'Institut Canadien des politiques
agroalimentaires
960, avenue Carling, Édifice CEF 60
Ottawa (Ontario) K1A 0C6
capi-icpa.ca

L'Institut canadien des politiques agroalimentaires a pour mission de diriger l'élaboration des politiques, de collaborer avec des partenaires et de promouvoir des solutions politiques dans les domaines de l'agriculture et de l'alimentation.



Ce rapport a été financé en partie par Agriculture et Agroalimentaire Canada dans le cadre du programme Agri-compétitivité du Partenariat canadien pour une agriculture durable. EMILI a participé à la rédaction de ce rapport et a également contribué à son financement. EMILI est un organisme à but non lucratif qui travaille avec l'industrie, les producteurs, les entrepreneurs du secteur des technologies agricoles, le milieu universitaire et le gouvernement afin de favoriser le développement et l'adoption de technologies agricoles nouvelles et émergentes au niveau des exploitations.

Les résultats, interprétations et conclusions présentés dans ce rapport sont ceux de son ou ses auteurs uniquement.

Afin de garantir la validité et la qualité de ses travaux, l'ICPA exige que tous les rapports *Recherche* soient soumis à un processus d'évaluation par les pairs. L'ICPA remercie les pairs évaluateurs pour leurs commentaires sur une version préliminaire de ce rapport.

L'AGROALIMENTAIRE NUMÉRIQUE AU CANADA

DE L'INNOVATION À LA MISE EN ŒUVRE À GRANDE ÉCHELLE.

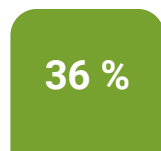
L'avenir du secteur agroalimentaire sera numérique, que celui-ci soit prêt ou non.

Le défi pour le Canada n'est plus d'identifier les obstacles, mais de créer les conditions nécessaires à une adoption à grande échelle.

Un contexte opérationnel incertain fait monter les enjeux

- Pressions climatiques
- Volatilité des marchés
- Pénurie de main-d'œuvre
- Incertitude géopolitique
- Évolution technologique rapide

L'adoption reste inégale



Petites fermes

< 2 000 acres



Grandes fermes

> 5 000 acres

Pourquoi l'adoption semble encore risquée

- 💰 Coût initial élevé
- ⚙️ Complexité de l'intégration
- ❓ Retour sur investissement incertain
- 🔒 Problèmes liés à la fiabilité des données
- ⚠️ Risque opérationnel

La transformation numérique ne s'arrête pas aux portes de la ferme

Un secteur de production numérisé qui alimente des goulots d'étranglement ne renforce pas la compétitivité. Il ne fait que déplacer la pression vers d'autres parties du système.



Qu'est-ce qui a changé

Le contexte favorable est en train de changer

\$4.1Md investi dans les technologies agroalimentaires canadiennes entre 2014 et 2024

\$263M financement des technologies agroalimentaires canadiennes en 2024

Les infrastructures, les capacités en matière d'IA, la dynamique de gouvernance et la maturation de l'écosystème d'innovation commencent à

réduire les obstacles structurels.

Ce qui doit changer

- 1 Démontrer ce qui fonctionne
- 2 Accroître le financement
- 3 Rendre la réglementation prévisible
- 4 Renforcer la confiance dans les données
- 5 Considérer le numérique comme un élément systémique



Le Canada regorge d'idées ingénieuses ; il lui faut simplement un cadre propice pour les aider à se développer, à prendre de l'ampleur et à s'imposer durablement.

Note de l'ICPA

Le secteur agroalimentaire canadien évolue dans un environnement de plus en plus instable. La dynamique des marchés mondiaux, les pressions climatiques, les pénuries de main-d'œuvre, l'instabilité géopolitique et l'évolution rapide des technologies façonnent toutes la manière dont les décisions sont prises dans l'ensemble du secteur. Pour les producteurs comme pour les entreprises, l'incertitude n'est pas passagère, elle devient la norme.

C'est dans ce contexte que s'inscrit l'étude de l'ICPA sur la numérisation du secteur. Les capacités numériques sont de plus en plus liées à la productivité, à la résilience et à la compétitivité. Pourtant, leur adoption reste inégale. Le Canada dispose d'une solide capacité de recherche, d'entreprises technologiques prometteuses et d'un écosystème d'innovation agroalimentaire en pleine croissance ; cependant, l'adoption à l'échelle commerciale et l'intégration à l'échelle du système continuent d'accuser un retard.

En 2025, l'ICPA et EMILI ont entrepris une première évaluation exhaustive de l'agriculture numérique au Canada. Ce rapport a établi la base de référence. Il a clairement montré que l'adoption est inégale et que les obstacles sont bien connus : lacunes en matière de connectivité, rentabilité incertaine des investissements, limites en matière de compétences, préoccupations liées à la gouvernance des données et parcours fragmentés entre l'innovation et l'utilisation.

Le présent rapport s'appuie sur ces fondements et franchit une nouvelle étape. Plutôt que de réitérer le défi, il identifie les principaux obstacles et propose des mesures pour les surmonter. Il élargit également son champ de vision, au-delà de la porte de la ferme. Les gains réalisés dans la production primaire ne se traduiront par de meilleures performances que s'ils s'accompagnent d'une capacité numérique accrue dans la transformation et tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Les cinq points à retenir de ce rapport sont axés sur l'action. Le Canada ne manque pas d'idées ; la priorité est désormais à une exécution et une mise en œuvre rigoureuses.

Points saillants

1. **La transformation numérique est inévitable, quelle que soit l'état de préparation des systèmes.** Les outils numériques ne sont plus facultatifs ; ils deviennent essentiels à la productivité, à la résilience, à la traçabilité et à la compétitivité. Le choix qui s'offre au Canada est le suivant : façonner et accélérer activement cette transition, ou risquer de prendre du retard par rapport à ses pairs qui agissent avec plus de détermination.
2. **Les écarts en matière d'adoption du numérique se creusent.** Le Canada ne manque ni d'outils numériques, ni d'entreprises prometteuses, ni d'activités en phase de démarrage, mais l'adoption reste concentrée parmi les exploitations de plus grande taille et disposant de ressources plus importantes. Sans mesures ciblées, les petites exploitations agricoles et les petits transformateurs alimentaires continueront de perdre du terrain face à leurs concurrents, ce qui limitera la productivité et la résilience de l'ensemble du secteur.
3. **Les possibilités vont bien au-delà de la porte de la ferme.** La transformation numérique dans le secteur agroalimentaire ne peut être appréhendée uniquement sous l'angle de l'exploitation agricole. La transformation, la logistique, la traçabilité, la fabrication et la coordination de la chaîne d'approvisionnement déterminent toutes si les gains numériques sont capturés ou perdus. Si ces maillons du système ne suivent pas le rythme, la pression se déplace simplement en aval.
4. **L'écosystème de l'agriculture numérique au Canada gagne en taille et en activité, mais il reste fragmenté et mal connecté.** Diverses initiatives au sein du système alimentaire canadien créent une dynamique positive dans les domaines de l'IA, de la connectivité, de la gouvernance des données et du capital, mais ces efforts continuent de fonctionner en silos. La transformation numérique dépend de la coordination entre des acteurs qui s'engagent rarement directement les uns avec les autres – le milieu universitaire et l'industrie, les start-ups et le gouvernement – mais les mécanismes permettant de les réunir sont limités. Sans ces espaces communs, la mise à l'échelle reste difficile à gérer et n'est pas alignée sur les objectifs d'adoption et les résultats souhaités.

5. **La mise à l'échelle nécessite une action coordonnée.** Passer des projets pilotes à une adoption généralisée exige des mesures délibérées dans plusieurs domaines clés : réduire les risques grâce à des sites de validation et d'essai, combler les déficits de capital en phase de croissance, améliorer la prévisibilité réglementaire, établir une gouvernance des données plus claire et renforcer la coordination à l'échelle du système.

Table des matières

NOTE DE L'ICPA	4
POINTS SAILLANTS	4
OBJECTIF, PORTÉE ET ORIENTATION DE LA PHASE II	7
L'ENVIRONNEMENT A-T-IL ÉVOLUÉ DEPUIS 2025 ?	8
<i>Un sentiment d'urgence accru, mais des schémas d'adoption qui restent inégaux</i>	8
RÉSULTATS ET ACTIONS	10
ACTION 1 : Investir dans un réseau national coordonné d'infrastructures de validation commerciale afin de réduire les risques liés à l'adoption.	10
ACTION 2 : Mobiliser des capitaux spécifiques destinés au financement de la phase de croissance pour l'innovation agroalimentaire	12
ACTION 3 : Créer des parcours réglementaires prévisibles et assortis de délais pour l'innovation agroalimentaire	16
ACTION 4 : Élaborer un cadre national de gouvernance des données agricoles	17
ACTION 5 : Mettre en place une approche coordonnée et à l'échelle du système en matière d'agriculture numérique	21
LE RÔLE DU GOUVERNEMENT ? LES POLITIQUES PUBLIQUES COMME CATALYSEUR DE L'ADOPTION À GRANDE ÉCHELLE DE L'AGRICULTURE NUMÉRIQUE	22
CONCLUSION	25



Objectif, portée et orientation de la phase II

En 2026, l'incertitude mondiale et régionale n'est plus sporadique. Elle est devenue une caractéristique bien ancrée de l'environnement opérationnel de l'industrie agroalimentaire canadienne. L'instabilité géopolitique, les perturbations du marché, les pressions climatiques, les contraintes de main-d'œuvre et l'évolution technologique rapide redéfinissent les décisions tout au long de la chaîne d'approvisionnement, des intrants agricoles à la transformation ultérieure. L'espoir d'une stabilisation des conditions a cédé la place à des questions plus concrètes : dans quelle mesure le Canada est-il bien placé pour s'adapter aux risques émergents et être compétitif sur un marché mondial qui s'oriente vers le protectionnisme ? Et où les capacités numériques peuvent-elles réduire les risques et améliorer les performances à l'échelle du système ?

En 2025, l'ICPA et l'EMILI ont entrepris une première analyse exhaustive de l'agriculture numérique au Canada. Ce travail a établi une base de référence. Il a documenté le profil d'adoption inégal au Canada et mis en évidence les contraintes structurelles souvent répétées, notamment les limites de connectivité, l'incertitude quant au retour sur investissement, les préoccupations liées à la gouvernance des données et à la confiance dans la technologie, les lacunes en matière de compétences et de conseil, ainsi que la fragmentation des voies de déploiement des technologies. [Le rapport qui en a résulté](#) visait à identifier les défis et à apporter de la cohérence à un débat souvent dispersé entre les

régions, les sous-secteurs et les portefeuilles politiques.

Le présent rapport constitue la phase suivante. Il s'appuie directement sur cette base de référence, tout en déplaçant l'accent mis sur le diagnostic vers l'action. L'objectif est d'articuler cinq priorités concrètes susceptibles de permettre des progrès mesurables en matière d'adoption du numérique au Canada. L'intention n'est pas de produire un catalogue exhaustif d'initiatives, mais d'identifier un petit ensemble d'actions clés qui reflètent la manière dont les décisions d'adoption et de déploiement à grande échelle sont prises dans des contextes commerciaux et sous l'effet de contraintes opérationnelles réelles.

Une deuxième tendance qui se dessine pour l'industrie agroalimentaire canadienne en 2026 concerne la portée de la transformation. La transformation numérique ne s'arrête pas aux portes de l'exploitation agricole. Son adoption au niveau de l'exploitation reste fondamentale, mais elle ne constitue qu'un élément d'un système plus vaste et interconnecté. Les gains de productivité au niveau de l'exploitation sont insuffisants s'ils ne s'accompagnent pas de progrès correspondants en matière de capacités numériques dans les domaines de la transformation, de la logistique, de la traçabilité et des chaînes d'approvisionnement en aval. Un secteur de production numérique alimentant des segments à valeur ajoutée aux capacités limitées ne renforce pas la compétitivité. Il

déplace la pression vers d'autres maillons du système, créant peut-être de nouvelles faiblesses inédites.

En effet, l'adoption du numérique dans les segments à valeur ajoutée se heurte à bon nombre des mêmes contraintes que celles observées dans les exploitations agricoles – mais avec des niveaux de complexité supplémentaires : exigences de traçabilité, partage de données entre plusieurs entreprises, interopérabilité des systèmes entre les installations, transition de la main-d'œuvre et conformité réglementaire. Dans de nombreux cas, la valeur des outils numériques dépend non seulement de leur fonctionnement au sein d'une seule opération, mais aussi de la capacité des systèmes à se connecter entre les différentes étapes opérationnelles ou les différents sites de manière sécurisée, fiable et commercialement viable. Les décisions d'adoption prises dans un contexte donné dépendent de plus en plus de la maturité numérique et de l'alignement des outils, des acteurs et des capacités ailleurs.

Cette deuxième phase de l'analyse de l'agriculture numérique au Canada a donc délibérément élargi le champ d'étude, passant d'une perspective de production primaire à l'ensemble de la chaîne de valeur agroalimentaire, et a donné la priorité aux acteurs opérant au sein du marché ou en lien direct avec celui-ci. L'analyse s'appuie sur 13 entretiens ciblés menés auprès de producteurs, d'entreprises agroalimentaires, de fournisseurs de technologies, d'organisations professionnelles et de conseil, d'investisseurs et de responsables gouvernementaux. Ces conversations ont été complétées par un engagement continu avec les partenaires du projet et par des informations recueillies lors de dialogues et d'événements sectoriels. Ensemble, ces contributions garantissent que les cinq actions prioritaires s'ancrent dans les réalités commerciales et opérationnelles du terrain et se concentrent sur ce qui est réaliste, non redondant et susceptible de faire bouger les lignes.

L'environnement a-t-il évolué depuis 2025 ?

Un sentiment d'urgence accru, mais des schémas d'adoption qui restent inégaux

L'analyse de l'année dernière s'est concentrée spécifiquement sur l'agriculture primaire, où les données ont montré que l'adoption des outils numériques dans les exploitations agricoles reste inégale. Les données ont mis en évidence un fossé structurel persistant : les grandes exploitations (plus de 5 000 acres) font état de taux d'adoption ou d'adoption prévue proches de 80 %, tandis que les petites exploitations (moins de 2 000 acres) se situent plutôt autour de 36 %. Aucune nouvelle enquête nationale comparable au niveau des exploitations agricoles n'a sensiblement modifié ce tableau.

Les mêmes contraintes identifiées en 2025 continuent également d'influencer la prise de décision des producteurs au niveau des exploitations : lacunes en matière de connectivité rurale, coûts d'investissement initiaux élevés, complexité de l'intégration, retours sur investissement inégaux et préoccupations non résolues concernant la propriété et la gouvernance des données, l'interopérabilité et le droit à la réparation. Leur persistance conduit à un diagnostic clair. Ce n'est pas le manque d'outils numériques

éprouvés disponibles sur le marché pour les producteurs qui freine les taux d'adoption. C'est plutôt la nécessité de créer, de manière collaborative, les conditions qui rendent l'adoption peu risquée, économiquement rationnelle et opérationnellement viable dans toutes les entreprises.

Pourtant, derrière ces chiffres se cache un défi plus fondamental : un état d'esprit trop prudent qui imprègne l'ensemble du système. L'agroalimentaire est, par nature, un secteur peu enclin à prendre des risques. Les retours sur investissement sont difficiles à quantifier, et chaque exploitation ou entreprise est différente. Lorsqu'une décision technologique échoue, les conséquences opérationnelles peuvent être durables, voire paralysantes. Ces hésitations trouvent leur origine dans les réalités de la gestion des exploitations agricoles. Même lorsque l'activité n'est pas directement liée à l'exploitation agricole, dans l'industrie alimentaire au sens large, cette même culture de prudence domine, et ce pour de bonnes raisons. Mais cela a ses inconvénients. D'une part, lorsque l'aversion au risque devient le cadre par

défaut à travers lequel les politiques, programmes et incitations en matière d'agroalimentaire numérique

L'agriculture numérique ne peut être considérée comme facultative. Sans numérisation, le système agroalimentaire canadien risque de prendre du retard par rapport à ses homologues mondiaux et aura du mal à atteindre ses propres objectifs de productivité, de durabilité et de compétitivité. La résilience dans un environnement mondial instable dépend de plus en plus de la capacité à utiliser les données pour optimiser la prise de décision, allouer efficacement les ressources et s'adapter aux risques émergents – et saisir de nouvelles opportunités – en temps réel. Il n'y a pas d'autre voie vers un secteur résilient et hautement performant.

Ce rapport ne minimise pas les préoccupations liées à l'adoption mais s'en servira plutôt pour définir une feuille de route d'action

D'autres secteurs ont surmonté des obstacles comparables et trouvé des voies de sortie grâce à une conception délibérée des politiques, à l'apprentissage entre pairs et à la coordination de l'écosystème – le secteur agroalimentaire n'est pas si unique qu'il ne puisse progresser de la même manière. Changer les mentalités collectives pour adopter des mesures plus audacieuses signifie reconnaître que les défis sont réels et que des solutions existent, que le progrès est possible et que le potentiel inexploité est considérable. Ce changement ne concerne pas uniquement l'industrie. Il s'impose tout autant aux dirigeants politiques qui fixent les priorités, aux concepteurs de programmes qui définissent les critères d'éligibilité, aux investisseurs au moment de choisir d'investir ou non au Canada, et aux acteurs de l'écosystème qui façonnent les conditions d'adoption. Sans cette réorientation plus large, même des interventions bien conçues risquent d'être inefficaces dans un système qui n'est pas prêt à les mettre en œuvre.

La gouvernance des données s'est également rapprochée du centre du débat économique national. Des règles claires concernant la propriété, l'interopérabilité, la juridiction et le contrôle des données sont de plus en plus considérées comme des conditions préalables pour gagner la confiance des utilisateurs à grande échelle. L'intelligence artificielle et l'analyse avancée sont également devenues des éléments centraux de la stratégie de

sont évalués, le débat s'enlise avant même d'avoir commencé.

compétitivité, soutenues par des investissements fédéraux dans les capacités d'IA, l'infrastructure cloud nationale et le haut débit en milieu rural. Il ne s'agit pas de tendances politiques abstraites ; elles façonnent les conditions d'exploitation dans lesquelles les outils numériques – dans l'agroalimentaire, mais aussi dans d'autres secteurs – fonctionneront ou échoueront.

Il est important de noter que la dernière génération d'outils numériques est plus gourmande en données et plus dépendante des infrastructures que les technologies de précision antérieures. Cela signifie que les améliorations en matière de connectivité, d'accès à l'informatique et de gouvernance des données peuvent se traduire directement par de meilleurs résultats en termes d'adoption. Le fossé en matière d'adoption des technologies agricoles est bien réel. Mais l'environnement favorable se renforce : les investissements dans les infrastructures, la dynamique de gouvernance, les flux de capitaux et un écosystème d'innovation qui arrive à maturité commencent à réduire les barrières structurelles.

Néanmoins, l'amélioration des taux d'adoption à la ferme est nécessaire, mais insuffisante à elle seule pour assurer la transition réussie du secteur agroalimentaire canadien – un pilier de l'économie nationale et des identités régionales – vers ce qu'il doit être pour maintenir sa compétitivité et sa résilience au XXI^e siècle. Outre l'augmentation des risques climatiques et les changements démographiques, la volatilité macroéconomique et les perturbations du commerce mondial ont accentué l'urgence d'améliorer la croissance de la productivité et de stimuler l'innovation. Dans ce contexte, l'environnement plus large de l'innovation numérique et des politiques entourant l'agroalimentaire a considérablement évolué depuis 2025, et ce, d'une manière plus significative que les changements progressifs d'une année sur l'autre observés dans les taux d'adoption des outils numériques.

Cela a ouvert une fenêtre d'opportunité crédible pour accélérer la numérisation à travers l'ensemble du système agroalimentaire, mais seulement si le changement de mentalité nécessaire pour répondre à cette urgence s'installe à tous les niveaux, de la ferme jusqu'aux instances gouvernementales.

Résultats et actions

ACTION 1 : Investir dans un réseau national coordonné d'infrastructures de validation commerciale afin de réduire les risques liés à l'adoption.

Donner la priorité au financement d'infrastructures de validation à l'échelle commerciale qui prouvent les performances en conditions réelles, réduisent les risques liés à l'adoption et accélèrent l'adoption dans divers environnements agricoles et de transformation. Intégrer ces sites d'essai pour assurer la coordination nationale et le partage des données.

La décision d'adopter un nouvel outil numérique relève en fin de compte d'un choix d'investissement, tant pour les producteurs que pour les transformateurs. Et, dans le contexte opérationnel actuel, ces décisions comportent des risques importants — tant réels que perçus. Les perturbations commerciales internationales, la variabilité climatique, la pénurie de main-d'œuvre, les fluctuations des prix des intrants et le resserrement des marchés du crédit réduisent les marges et renforcent la vigilance autour de chaque dépense. Le simple fait qu'un outil numérique puisse accomplir une tâche ne justifie pas à lui seul l'investissement en temps, en efforts et en capital nécessaire pour l'acquérir et l'intégrer dans une entreprise existante. Au contraire, l'adoption n'intervient que lorsqu'il y a une réduction crédible du risque pour un producteur qui envisage d'acquérir un nouvel outil et qu'il peut concrètement

comprendre le retour sur investissement mesurable que celui-ci apportera à ses activités. Si le retour sur investissement attendu d'un nouveau produit ou service ne l'emporte pas clairement sur le coût, les perturbations et la courbe d'apprentissage impliqués, l'adoption n'a pas lieu, quelle que soit l'impressionnante promesse d'innovation qu'il puisse représenter.

Par exemple, les drones s'imposent comme un outil de plus en plus précieux dans l'agriculture, car ils permettent une collecte de données plus rapide et introduisent de nouvelles méthodes de gestion des champs, notamment la surveillance périmétrique, le levé rapide des champs et le balayage thermique. Pourtant, leur adoption est limitée par la volonté des agriculteurs d'acheter un appareil, de s'entraîner à l'utiliser et d'obtenir la certification nécessaire pour le piloter dans leur juridiction locale. De plus, ils pourraient ensuite devoir prendre des mesures supplémentaires pour convertir ces données dans un format utilisable au sein de leur propre système de gestion de l'information. Les besoins en matière de réparation et de maintenance doivent également être pris en compte, en particulier dans les zones rurales où de tels services ne sont pas forcément facilement accessibles.

« Si vous êtes un agriculteur très occupé du comté de Bruce, il est difficile de le joindre. Il est débordé, il n'a pas de service technique. Il recherche certes des innovations, mais celles-ci doivent avoir fait leurs preuves avant qu'il ne les adopte. Il voudra donc voir que son voisin l'a fait... Beaucoup de ces entreprises d'agrotech ne disposent pas de canaux de distribution comme pour les semences ou les engrais, elles doivent donc s'adresser directement aux agriculteurs, et c'est un peu comme : « Je ne vous connais pas, je ne connais pas votre entreprise, vous essayez de me vendre quelque chose que je ne comprends pas, en plus je suis occupé, et en plus c'est cher »

Joe Dales

Le rapport de l'ICPA et EMILI de 2025 et [les recherches](#) qui ont suivi ont démontré que les producteurs dépassent généralement assez facilement la phase de sensibilisation du cycle d'adoption. Ils connaissent les outils à leur

disposition. Mais c'est au niveau de l'intégration que surgissent les frictions, lorsqu'une technologie nécessite une refonte des processus, l'interopérabilité des données entre les systèmes et une capacité d'interprétation ou des compétences

durables qui peuvent ne pas exister au sein de l'entreprise. À ce stade, le risque de perturber un statu quo qui fonctionne déjà « assez bien » l'emporte souvent sur les gains escomptés, surtout lorsque les marges sont faibles et que les preuves du retour sur investissement sont elles aussi maigres.

Les fournisseurs de technologies établis, tels que les fabricants traditionnels, qui ont fait leurs preuves et disposent de relations clients existantes, peuvent plus facilement gérer ce calcul. Ils ont les ressources nécessaires pour démontrer leurs performances à grande échelle et la pérennité commerciale pour soutenir un produit lors de son adoption précoce. Les start-ups technologiques plus petites ou plus récentes en sont souvent incapables. Elles peuvent disposer de solutions techniquement solides, mais sans données de performance validées ni preuves concrètes crédibles, elles peinent à franchir le seuil de confiance nécessaire à

l'adoption. Beaucoup ne survivent même pas assez longtemps pour commercialiser leur idée.

Pour combler le fossé entre les fournisseurs de technologies établis et les petites entreprises, une infrastructure de validation partagée est essentielle. Des environnements de test dédiés à l'échelle commerciale permettent d'évaluer les technologies dans des conditions réalistes, avec des résultats sur lesquels les clients et les investisseurs peuvent s'appuyer, ce qui réduit la charge pesant sur les entreprises individuelles de devoir prouver leur valeur à partir de zéro. Il est également essentiel que ce processus réduise le risque pour les clients, qui gagnent en confiance dans leur décision d'adoption en voyant une technologie donnée fonctionner dans un environnement similaire au leur. Sinon, ce sont eux qui devraient assumer toute cette incertitude. Le Canada investit de manière plus ciblée dans la mise en place de cette infrastructure de réduction des risques ; cependant, on pourrait faire davantage.

« Je ne pense pas que nous ayons un déficit d'adoption, mais plutôt un déficit d'exécution. Les agriculteurs ne sont pas réfractaires au risque ; ils sont rationnels. Ce qui manque, c'est une validation fiable et concrète. Nous avons besoin de défis menés par les producteurs qui guident les innovateurs vers la résolution de problèmes réels, et de solutions qui ont fait leurs preuves auprès de nombreux agriculteurs, et non pas seulement dans le cadre de projets pilotes ponctuels. »

Lindsay Smylie, AgSphere

Les fermes d'innovation d'EMILI, qui fonctionnent comme un réseau de sites d'essai à échelle commerciale au Manitoba, constituent l'un des exemples les plus évidents de cette approche. Le site d'origine des fermes d'innovation, une ferme semencière de 5 500 acres entièrement instrumentée près de Winnipeg, offre aux innovateurs de l'industrie et du milieu universitaire l'accès à des équipements et des technologies de pointe, ainsi qu'à des conditions de production réelles. En juillet 2025, Financement agricole Canada (FAC) et EMILI ont étendu le réseau avec une exploitation de 8 500 acres dédiée à la culture de pommes de terre et aux cultures irriguées à MacGregor, au Manitoba, afin de tester la surveillance des entrepôts à l'aide de capteurs, la surveillance des cultures à l'échelle du champ et des plateformes logicielles agronomiques dans des conditions reflétant celles auxquelles sont confrontés les producteurs commerciaux. De même,

[Innovation Farms Ontario](#) – un réseau de quatre partenaires soutenu par FAC et centré sur un site commercial de 2 000 acres près de Bothwell, en Ontario – mène également des recherches et des essais sur les nouvelles technologies, en se spécialisant dans l'automatisation et la robotique. À l'Olds College, en Alberta, à une heure au nord de Calgary, la [division de recherche appliquée de l'établissement](#), gérée par le corps enseignant et les étudiants, s'associe à des sites de production et à l'industrie pour tester, valider et faire la démonstration d'outils agrotechnologiques dans des contextes commerciaux.

[Le Réseau canadien d'automatisation et d'intelligence agroalimentaires \(RCAIA\)](#) sert de pilier national pour les infrastructures agricoles intelligentes et l'innovation axée sur l'automatisation, financé par le Fonds stratégique pour l'innovation de l'ISDE. [Son programme](#) s'articule

autour de trois piliers (robotique et automatisation, prise de décision fondée sur les données et fermes intelligentes) et finance des projets collaboratifs qui mettent en relation des innovateurs, des producteurs et des instituts de recherche dans des contextes où la technologie peut être validée et démontrée aux agriculteurs qui évaluent le retour sur investissement dans le monde réel. Le modèle du RCAIA est explicitement conçu pour réduire le risque perçu lié à l'adoption en permettant aux producteurs d'observer les performances dans des conditions proches des leurs avant d'engager des capitaux.

Le Réseau canadien d'innovation alimentaire (RCIA) opère dans le secteur de la transformation et de la fabrication alimentaires. Au-delà de ses programmes de financement, le RCIA crée des «

bacs à sable » expérimentaux où les entreprises alimentaires peuvent tester de nouvelles innovations dans un environnement opérationnel sans interrompre leur production quotidienne, une distinction importante pour les installations de transformation où les temps d'arrêt ont des conséquences commerciales directes. Son programme Innovation Booster offre un soutien rapide et flexible aux PME confrontées à des obstacles à la commercialisation. À ce jour, le RCIA a octroyé plus de 21,5 millions de dollars à 104 projets canadiens de technologie alimentaire, auxquels s'ajoutent 24,6 millions de dollars de co-investissement de l'industrie, générant un impact économique estimé à 90 millions de dollars et attirant plus de 82 millions de dollars d'investissements de suivi.

Dans le secteur de la transformation des aliments et des boissons au Canada, on compte environ 7 000 acteurs actifs ; le segment des entreprises de taille moyenne (celles comptant entre 100 et 499 employés) comprend moins de 600 entreprises. Elles représentent 8,1 % du nombre total de fabricants et génèrent environ 19 milliards de dollars de PIB, mais 70 % de ce montant provient des exportations. Pour réussir dans les nouveaux environnements commerciaux internationaux, elles auront tout intérêt à devenir plus productives, et le Canada tirera profit de leur expansion. »

Dana

McCauley, RCIA

Pris dans leur ensemble, ces développements représentent bien plus qu'une simple collection de programmes individuels. Ils reflètent une approche de plus en plus mûre du parcours de l'innovation à l'adoption, soutenue par des programmes provinciaux et fédéraux, qui reconnaît que la création d'outils n'est pas suffisante si ces outils ne

peuvent être testés, validés et jugés fiables à l'échelle commerciale. L'écart entre un projet pilote prometteur et une technologie adoptée de manière systématique a longtemps été l'un des points faibles de la valeur ajoutée des technologies agroalimentaires canadiennes.

ACTION 2 : Mobiliser des capitaux spécifiques destinés au financement de la phase de croissance pour l'innovation agroalimentaire

Concevoir et déployer des outils de financement destinés aux entreprises en phase de croissance qui tiennent compte des délais de développement plus longs, de l'intensité en capital et des exigences de validation propres au secteur agroalimentaire.

Alors que l'écosystème plus large de l'innovation agro-technologique continue de s'étendre, les entreprises canadiennes et les multinationales mettent en œuvre des outils concrets sur le terrain. Cela va de la robotique de précision, comme chez Upside Robotics et Haggarty Robotics, aux

plateformes numériques intégrées telles que BASF Digital Farming, en passant par la fabrication alimentaire et les plateformes de données comme Mode40 — et bien plus encore. L'intelligence artificielle est également passée de la phase pilote expérimentale au déploiement opérationnel, remodelant la prise de décision au sein des entreprises individuelles et à travers les chaînes d'approvisionnement. La numérisation agroalimentaire est une réalité ; les opportunités sont saisies. Et pourtant, la disponibilité des capitaux reste un frein à la croissance à l'échelle

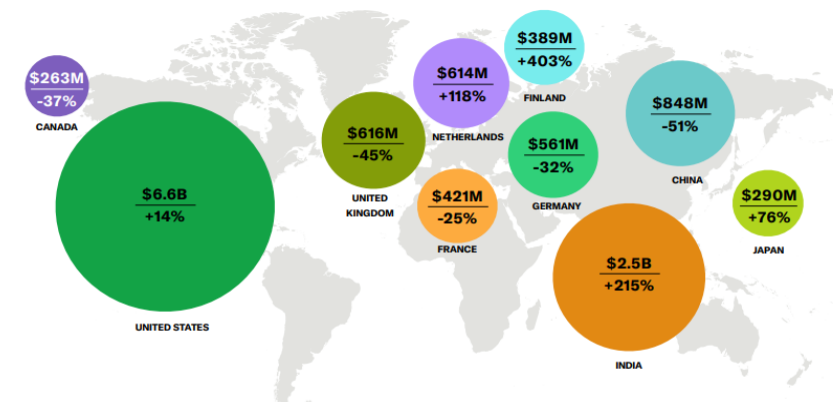
nationale pour la grande majorité de la propriété intellectuelle canadienne.

Une analyse nationale de l'écosystème estime que 4,1 milliards de dollars ont été investis dans les technologies agroalimentaires canadiennes entre 2014 et 2024 et fait état d'un taux de croissance annuel composé de 8,4 %. Cependant, le rapport mondial sur les investissements 2025 d'AgFunder montre que le financement des technologies agroalimentaires canadiennes est tombé à 263 millions de dollars répartis sur 65 opérations en

2024, un recul motivé par une tendance mondiale vers la rentabilité et un déficit systémique en capital-risque qui rend le Canada fortement dépendant des subventions publiques. Alors que l'activité d'innovation reste élevée, la combinaison d'un capital privé limité pour la croissance et de problèmes structurels non résolus a considérablement ralenti les flux d'investissement vers le Canada.

2024 agrifoodtech funding by country

Global agrifoodtech investment by country



Global rankings changed in 2024 compared to 2023. The US kept its top spot, but India rose from fourth to second place while China fell from second to third after a dramatic 51% drop in funding year-over-year.

COUNTRY	\$ TOTAL	\$ CHANGE	DEALS
United States	6.6B	14%	468
India	2.5B	215%	218
China	848M	-51%	169
United Kingdom	616M	-45%	113
Netherlands	614M	118%	35
Germany	561M	-32%	56
France	421M	-25%	70
Finland	389M	403%	18
Japan	290M	76%	89
Canada	263M	-37%	65

Les travaux récents de RBC soulignent que l'agroalimentaire ne représente qu'environ 2 % des fonds de croissance, de capital-risque et d'infrastructure soutenus par le gouvernement fédéral, et environ 4 % du total des fonds de croissance investis au Canada au cours des cinq dernières années. Le RCIA constate qu'environ 30 %

des tours de financement dans le secteur des technologies alimentaires dépendent encore des subventions publiques, une part bien plus élevée qu'aux États-Unis ou au Royaume-Uni, et que les capitaux de développement se font particulièrement rares aux stades avancés.

« D'après les recherches menées par RCIA fin 2024, nous avons constaté que les entreprises canadiennes de technologie alimentaire se situaient à peu près au même niveau que celles du Royaume-Uni et des États-Unis en matière d'investissements catalytiques et d'investissements de Série A. Les investisseurs étaient prêts à accorder de petites sommes aux fondateurs. Mais lorsqu'il s'agissait de lever des fonds de Série B et de Série C, le Canada a vraiment pris du retard. Le comportement des investisseurs semble dire : « Super, vous avez la preuve de concept, allez développer votre entreprise », puis « revenez quand les fonds de pension seront prêts à vous rencontrer ». Je pense que c'est dans la croissance qu'il faut investir en priorité à l'heure actuelle.

»

Dana McCauley, RCIA

« En ce qui concerne les transactions, nous nous en sortons bien, mais le volume des montants... n'est tout simplement pas du même ordre de grandeur que ce que l'on observe ailleurs... quand on examine la valeur en dollars, le rapport est d'environ 23 pour 1. »

Craig Klemmer, FAC

En fin de compte, le Canada génère une propriété intellectuelle solide et des recherches en phase de démarrage, mais la valeur se dissipe souvent avant que les innovations ne passent du stade de la validation de principe à celui de produits sans risque et investissables. Comme [l'indique RBC](#), l'un des défis réside dans la disponibilité limitée de capitaux de croissance au Canada pour les entreprises recherchant des levées de fonds supérieures à 15 millions de dollars. Le manque de capitaux de croissance investis dans les secteurs agroalimentaire et agrotech canadiens a conduit les start-ups à être sous-capitalisées ou à rechercher des capitaux étrangers, ce qui limite leur capacité à

s'imposer sur le marché canadien et à devenir des entreprises matures.

C'est à ce stade que les technologies nécessitent des essais sur le terrain s'étalant sur plusieurs années et des tests d'intégration dans diverses conditions d'exploitation, qui génèrent des données validées sur le retour sur investissement. Parallèlement, leurs créateurs ont besoin d'un mentorat et d'une aide pour s'y retrouver dans le cadre réglementaire et affiner leur modèle d'affaires. Dans l'ensemble, ce processus est coûteux, chronophage et rarement adapté au financement traditionnel de la recherche ou au capital-risque de démarrage.

Les étapes du financement en capital-risque (Séries A, B et C)

Les montants varient généralement selon le secteur et la zone géographique.



L'une des principales raisons de ce déficit d'investissement réside dans la compréhension limitée des secteurs agroalimentaire et des technologies agricoles au sein de la communauté des investisseurs au sens large. De nombreux investisseurs généralistes ont du mal à percevoir les opportunités qu'ils recèlent, car ils ne disposent pas eux-mêmes d'une expertise sectorielle approfondie ; le capital a donc tendance à se diriger vers des domaines plus familiers et moins complexes. Comme le montre [le rapport Seeding Scale](#) de RBC, le Canada compte un nombre relativement restreint de fonds de capital-risque et de croissance spécialisés dans l'agroalimentaire. Avec seulement une poignée de véhicules exclusivement axés sur ce secteur, les réserves de capitaux disponibles pour la croissance à mi-parcours sont limitées. Parallèlement, les grands fonds de capital de croissance publics, tels que le [Fonds de croissance du Canada](#) et les initiatives connexes, s'investissent rarement dans l'agroalimentaire, car les critères

d'investissement traditionnels ne correspondent pas bien à l'échelle, aux délais et à l'intensité en actifs du secteur.

Ces contraintes structurelles font que les entreprises canadiennes prometteuses se tournent souvent vers l'étranger pour trouver des capitaux de croissance, ce qui ralentit leur expansion sur le marché intérieur et affaiblit la capacité du Canada à retenir les entreprises et les talents à fort potentiel.

Le résultat est prévisible. Les technologies agroalimentaires prometteuses stagnent au stade pilote, recherchent des capitaux étrangers et une délocalisation pour se développer, ou échouent avant d'avoir généré les preuves de performance nécessaires pour susciter leur adoption au niveau national. Le Canada excelle dans l'invention ; il est moins performant lorsqu'il s'agit de financer la validation et la commercialisation à grande échelle.

« Il est difficile d'adopter certaines de ces technologies lorsqu'elles n'ont pas fait leurs preuves. Et d'après mon expérience, certaines d'entre elles ont pu être légèrement trompeuses quant à leur niveau de maturité. Il y a donc ce défi-là aussi. Et se lancer dans certaines de ces initiatives qui comportent plus de risques, en particulier pour une petite exploitation agricole, peut être difficile... Cela vous demande plus de travail avant d'obtenir des retours immédiats. »

Michael Del Ciano, DC Farms

« Ce pays est très fort en matière de création de propriété intellectuelle et de prototypage. Nous disposons de tous les types de programmes imaginables... nous favorisons et encourageons les idées... La stratégie ne consiste pas à créer des entreprises durables à long terme. Nous créons notre propre problème parce que nous encourageons [trop d'idées] qui ne sont pas axées sur l'industrie. »

Cameron Bergen, Mode40

Ce déficit de capitaux n'est pas simplement un manque de financement. Il s'agit d'un décalage structurel entre le mode de financement de l'innovation et le processus de maturation des technologies agricoles.

Dans un secteur où l'adoption dépend de la démonstration de performances concrètes et d'une confiance durable de la part des clients, l'insuffisance des capitaux nécessaires à la mise à l'échelle limite directement la compétitivité nationale.

ACTION 3 : Créer des parcours réglementaires prévisibles et assortis de délais pour l'innovation agroalimentaire

Fixer des échéances précises et fournir des orientations réglementaires claires dès le départ afin de permettre des décisions de commercialisation plus rapides et plus prévisibles, et de maintenir la commercialisation au Canada.

La charge réglementaire est un [thème récurrent dans les discussions sur l'agroalimentaire](#), mais lorsqu'on demande aux acteurs de l'agroalimentaire numérique de donner des détails, rares sont ceux qui peuvent citer des exemples concrets de réglementations limitant les technologies numériques. Dans de nombreux cas, les outils numériques évoluent dans un espace pré-réglementaire. Il existe des exceptions ponctuelles, par exemple l'application de pesticides – bien que Santé Canada ait récemment proposé une nouvelle politique visant à autoriser l'utilisation de drones pulvérisateurs pour les produits antiparasitaires déjà homologués pour l'application aérienne – ou les innovations au niveau biologique, mais pour la plupart des outils numériques, la réglementation ne constitue pas un obstacle immédiat.

Le défi réside dans la perception. Le Canada est largement perçu comme un petit pays soumis à une lourde couche réglementaire, ce qui peut avoir un effet dissuasif sur les investissements. Les investisseurs et les innovateurs évaluent les obstacles réglementaires potentiels au regard des coûts, des perturbations et du retour sur investissement. Si le risque inconnu lié à la

conformité n'est pas signalé ou clarifié dès le début, les décisions d'adoption et d'investissement sont reportées ou délocalisées à l'étranger. Des orientations réglementaires claires, précoces et cohérentes constituent un signal d'intention : le Canada est ouvert aux affaires et capable de soutenir l'innovation.

Le cadre réglementaire canadien en matière de salubrité agroalimentaire est solide, mais les délais de prise de décision sont souvent en décalage avec les horizons de retour sur investissement exigés par les capitaux. Contrairement à des secteurs tels que l'automobile ou la robotique, les innovations agroalimentaires comportent des considérations uniques en matière de salubrité alimentaire, de lutte contre les ravageurs et de santé – un examen minutieux est essentiel. Pourtant, lorsque les processus réglementaires prennent du retard ou ne sont pas cohérents avec ceux des pays comparables, les investisseurs potentiels se tournent naturellement vers d'autres horizons.

La certitude et l'efficacité réglementaires constituent donc un levier de compétitivité. Des délais incohérents ou lents d'une juridiction à l'autre risquent d'entraîner un cercle vicieux : les technologies sont testées au Canada mais commercialisées à l'étranger, les capitaux suivent, et le Canada risque de devenir un formidable banc d'essai mais avec une capacité réduite à capter et à valoriser ces technologies sur son propre territoire.

« Nous avons des normes de qualité si élevées au Canada que l'environnement réglementaire constitue un atout mondial, mais si nos délais d'approbation dépassent la durée de vie financière de nos innovateurs, nous perdons tout. Nous perdons l'entreprise, les capitaux et l'avantage concurrentiel. »

Lindsay Smylie, AgSphere

ACTION 4 : Élaborer un cadre national de gouvernance des données agricoles

Établir des règles claires et pratiques qui définissent les droits et les responsabilités en matière d'accès et d'utilisation des données, s'appuyant sur un langage et des normes communs.

Un thème récurrent dans nos entretiens, renforcé par l'analyse de l'expérience d'autres juridictions concurrentes plus avancées dans l'adoption de l'agriculture numérique, est que des dispositions de gouvernance floues ou incohérentes peuvent entraver considérablement l'adoption d'outils numériques. Lorsque les entreprises agroalimentaires ne peuvent pas anticiper ou comprendre comment leurs données seront consultées, partagées ou monétisées, l'hésitation s'ensuit souvent. La confiance, la transparence et la prévisibilité dans la gouvernance des données ont été identifiées à maintes reprises comme des

conditions préalables à une adoption plus large du numérique dans le secteur agricole et agroalimentaire canadien.

Cela dit, ces préoccupations n'étaient pas universelles. Les répondants du secteur de la fabrication de produits alimentaires et de boissons n'ont pas cité la gouvernance des données comme un obstacle majeur à l'adoption du numérique, ce qui suggère qu'il existe une distinction entre ces sous-secteurs. De même, tous les intervenants du secteur des technologies agricoles interrogés n'ont pas fait état d'une résistance de la part des producteurs. Lorsque les fournisseurs de technologies démontraient une valeur claire et tangible en échange des données, les producteurs se montraient généralement disposés à participer.

« Dès le premier jour, les agriculteurs ont payé pour notre technologie... Honnêtement, l'agriculteur se soucie de la confidentialité des données lorsqu'il n'obtient pas suffisamment de valeur en retour. Les agriculteurs avec lesquels nous travaillons sont à l'aise avec le partage de leurs données, car ils en tirent immédiatement de la valeur et obtiennent suffisamment en retour »

Jana Tian, Upside Robotics

La question est compliquée par l'incohérence terminologique au sein de l'écosystème. Des concepts tels que la souveraineté des données, la gouvernance des données, les droits sur les données et le droit à la réparation sont fréquemment invoqués, souvent de manière interchangeable, bien qu'ils renvoient à des concepts juridiques et politiques distincts. Cette imprécision contribue à la

confusion chez les producteurs et, dans certains cas, renforce la méfiance. Par souci de clarté, le présent rapport adopte la définition de la gouvernance des données de l'OCDE, à savoir « les cadres, les politiques et les dispositions institutionnelles qui déterminent comment les données sont consultées, partagées, protégées et utilisées ».

« Le terme « propriété des données » est trompeur, car... d'un point de vue juridique, comment définit-on la propriété des données ? L'entreprise détient les données et en fournit une copie aux agriculteurs, qui peuvent les télécharger, mais uniquement sous forme agrégée... Il faudrait parler de « droits sur les données » plutôt que de « propriété »... Quels choix s'offrent à moi en tant qu'agriculteur ? Si je résilie mon contrat, l'entreprise conservera-t-elle quand même les données relatives à mon exploitation ? La plupart des accords stipulent que les données sont conservées « sous forme anonymisée » – mais que signifie réellement « anonymisation » dans le contexte d'une exploitation agricole ? »

Rozita Dara, directrice d'AI4Food, École d'informatique, Université de Guelph

Interopérabilité des données

Bien qu'elle ne soit pas toujours explicitement soulevée par les producteurs, l'interopérabilité détermine si les outils numériques peuvent fonctionner ensemble entre les équipements, les plateformes et les étapes de la chaîne de valeur. Sans elle, les données restent cloisonnées, les systèmes ne se connectent pas et la valeur pratique des investissements numériques est considérablement réduite. Les entreprises et les exploitations agricoles ont une capacité limitée à maintenir plusieurs systèmes concurrents à la fois ; lorsque les technologies ne communiquent pas entre elles, cela constitue un obstacle à l'adoption. L'interopérabilité est une condition fondamentale pour une adoption à grande échelle. On observe les premiers signes d'évolution dans ce domaine, notamment [des initiatives menées par l'industrie](#) pour développer des normes communes et

permettre l'échange de données entre les systèmes, mais les progrès restent inégaux et fragmentés. Compte tenu de son rôle dans la facilitation de l'intégration, la réduction des coûts de transition et le renforcement de la confiance dans la circulation des données, l'interopérabilité mérite une attention plus explicite, au même titre que la gouvernance, dans le cadre des conditions requises pour une adoption numérique généralisée.

En fin de compte, nos recherches soulignent la nécessité d'un cadre de gouvernance des données plus clair, capable de réduire la méfiance, de définir les rôles et les responsabilités des fournisseurs et des utilisateurs, et d'assurer un partage plus équilibré de la valeur.

« Nous avons besoin d'un nouveau modèle économique pour nous assurer que tout le monde en tire profit... Je suis tout à fait d'accord avec l'idée que les données agricoles ont une valeur considérable. Mais les efforts qu'une entreprise doit consacrer à ces données pour les rendre exploitables représentent également un investissement substantiel pour l'organisation. »

Rozita Dara, directrice d'AI4Food, École d'informatique, Université de Guelph

Le Canada en est encore aux prémices de la maturité en matière de gouvernance des données agricoles. Il n'existe aucune définition légale des données agricoles ou générées par les exploitations agricoles dans la législation, ni aucun cadre législatif dédié aux droits relatifs aux données agricoles. Il n'existe pas non plus de normes contraignantes régissant la manière dont les fournisseurs de technologies agricoles traitent, partagent ou commercialisent les données générées dans les exploitations agricoles. Des questions fondamentales restent en suspens.

En revanche, plusieurs juridictions ailleurs ont pris des mesures variées mais concrètes pour clarifier la gouvernance des données générées par les exploitations agricoles. Les approches vont des codes de pratique volontaires destinés à instaurer la confiance, aux cadres réglementaires établissant des obligations de base en matière d'accès et d'utilisation des données, en passant par des

initiatives d'infrastructures fédérées permettant un échange de données sécurisé et interopérable. Aucun modèle unique ne résout toutes les tensions, mais chacun offre des enseignements pratiques pour l'environnement politique en évolution du Canada.

Le tableau ci-dessous résume cinq études de cas, en soulignant leurs principales caractéristiques et les points saillants pour le Canada qui, selon nous, constituent des leçons importantes pour l'établissement d'un cadre cohérent de gouvernance des données dans notre pays.

Étant donné que les préoccupations en matière de gouvernance ont été soulevées de manière plus systématique en ce qui concerne les données générées par les exploitations agricoles, l'analyse internationale ci-dessous se concentre sur la gouvernance des données agricoles dans la production primaire

Pays	Instrument	Type	Caractéristique principale	Principale limite	Ce que le Canada peut en retenir
UE	Code de conduite (2018) + Loi sur les données (2025)	Volontaire, puis contraignant	Droit contraignant pour les agriculteurs d'accéder aux données générées par les appareils et de les partager	Sept écarts entre le caractère volontaire et le caractère contraignant ; faible connaissance du code par les agriculteurs	Élaborer un code volontaire prévoyant une voie explicite vers des normes contraignantes
Australie	Code sur les données agricoles	Volontaire + certification	Mécanisme de certification ; approche « contrôle sans propriété » ; positionnement comme catalyseur de l'adoption	Adoption volontaire inégale ; problème d'agrégation pas entièrement résolu	Accent mis sur le contrôle (accès, utilisation, révocation) et non sur la propriété légale ; Intégration d'un signal de certification au moment de l'adoption de la technologie
Pays-Bas	Coopérative JoinData	Infrastructure gérée par les agriculteurs	Intermédiaire détenu par les agriculteurs gérant le consentement et l'échange de données à grande échelle	Dépend d'une culture coopérative préexistante et d'ancrages institutionnels	Mettre en place une structure de données gérée par les agriculteurs en s'appuyant sur les coopératives existantes
États-Unis	Principes fondamentaux de l'ADT	Principes volontaires du secteur	Obligation de divulgation concernant l'entraînement des IA ; interdiction de l'utilisation anticoncurrentielle	Pas de contrôle de l'application ; conformité autodéclarée ; les contrats restent biaisés en faveur des fournisseurs	Inclure des exigences explicites en matière de divulgation de l'entraînement de l'IA et de l'agrégation des données
Nouvelle-Zélande	Code de bonnes pratiques en matière de données agricoles	Volontaire + accréditation	Pionnier ; outils d'accréditation inclus	N'a pas évolué de manière significative ; adoption limitée au-delà des premiers utilisateurs	Il est important de s'y prendre tôt, mais les cadres de gouvernance qui n'évoluent pas au rythme des changements technologiques perdent progressivement de leur pertinence face aux problèmes concrets auxquels sont confrontés les agriculteurs.

L'Union européenne (UE)

Peu de juridictions offrent autant d'enseignements pratiques que l'UE, où près d'une décennie d'expérience et une transition de cadres volontaires vers des cadres obligatoires fournissent des leçons claires pour le Canada.

[Le Code de conduite de l'UE sur le partage des données agricoles](#), lancé en avril 2018 [par un consortium](#) de neuf grandes associations de

l'industrie agroalimentaire, représentait un effort sérieux et pionnier mené par le secteur pour clarifier la gouvernance des données au niveau des exploitations agricoles. Il a énoncé des principes de transparence, de consentement, de portabilité et de reconnaissance des agriculteurs en tant que créateurs de données ayant un rôle légitime dans le contrôle de leurs données. Sa [valeur principale](#) était conceptuelle : il a créé un vocabulaire commun et un

cadre de référence pour les contrats et les pratiques responsables à travers l'écosystème.

Cependant, les instruments volontaires dépourvus de force exécutoire ont des limites structurelles. Une évaluation réalisée en 2024 dans cinq États membres de l'UE, impliquant près de 100 parties prenantes, a révélé une connaissance limitée du Code, un impact minime sur les clauses contractuelles et peu de changements dans l'asymétrie de pouvoir sous-jacente entre les agriculteurs individuels et les plateformes ou fournisseurs d'équipements dominants. Le Code a établi des normes, mais il n'a pas rééquilibré de manière significative les droits ou les résultats.

Ce rééquilibrage structurel est intervenu avec la [loi européenne sur les données](#), entrée en vigueur en septembre 2025. Cette loi accorde aux utilisateurs d'appareils connectés, y compris aux agriculteurs utilisant des équipements d'agriculture de précision, un droit légal d'accéder aux données générées par ces produits et de les partager avec des tiers de leur choix. Les fabricants [ne peuvent plus considérer](#) les données générées par les exploitations agricoles comme leur propriété numérique exclusive. Contrairement au Code, la loi sur les données ne repose pas sur une conformité volontaire ; elle établit des droits de base exécutoires qui s'appliquent indépendamment des clauses contractuelles.

Australie

[Le Code australien des données agricoles](#), publié pour la première fois par la Fédération nationale des agriculteurs (NFF) en 2020 et considérablement révisé en 2023, a fait un choix conceptuel délibéré en axant le défi de la gouvernance sur le contrôle par l'utilisateur plutôt que sur la propriété. La propriété juridique des données agricoles reste contestée en droit des biens dans la plupart des juridictions, et tenter de résoudre cette question par le biais d'un code volontaire risque d'aboutir à une impasse contre-productive. Le modèle australien se concentre plutôt sur ce qui est significatif sur le plan opérationnel pour les producteurs : qui peut accéder à leurs données, à quelles fins, pendant combien de temps, et dans quelles conditions cet accès peut être retiré. La deuxième édition du Farm Data Code australien a ainsi introduit un mécanisme de certification, permettant aux fournisseurs de technologies agricoles de demander la certification NFF pour des produits ou services spécifiques.

Cette caractéristique de conception de la politique est particulièrement pertinente pour l'adoption. Dans la pratique, la plupart des producteurs n'examinent pas en détail les contrats technologiques, et beaucoup n'ont pas les capacités juridiques ou techniques pour les interpréter pleinement. Un label de certification fonctionne comme un signal clair et crédible au moment de l'achat, réduisant les coûts de transaction sans exiger des producteurs qu'ils deviennent des experts en gouvernance des données.

L'approche australienne est peut-être l'analogie internationale la plus proche de ce que le Canada pourrait raisonnablement mettre en place à court terme, compte tenu de la structure sectorielle et des capacités institutionnelles comparables.

Il est important de noter que la NFF n'a pas présenté le Code comme un instrument défensif, mais comme un catalyseur d'adoption. L'argument explicite est que la confiance dans la gouvernance des données est fondamentale pour libérer les gains de productivité numérique, et non un exercice réglementaire parallèle. Cette approche a intrinsèquement une plus grande valeur pour la formation de coalitions : elle fournit aux entreprises agrotechnologiques, aux financiers et aux programmes publics une justification stratégique commune pour soutenir le Code au-delà de la simple conformité.

Les Pays-Bas

L'expérience néerlandaise offre un autre type d'enseignement, moins sur les règles à rédiger que sur les structures institutionnelles susceptibles de modifier les dynamiques de pouvoir sous-jacentes que les codes volontaires, voire la législation seule, peinent à traiter.

Fondée en 2017, [JoinData](#) est une coopérative de données agricoles gérée par les agriculteurs qui sert d'intermédiaire de confiance entre les agriculteurs et les entreprises – notamment les fournisseurs d'intrants, les fabricants de machines agricoles, les transformateurs et les instituts de recherche – qui souhaitent accéder aux données agricoles. Les agriculteurs qui y participent gardent le contrôle. Ils décident quelles parties peuvent accéder à leurs données, à quelles fins, pour combien de temps, et peuvent révoquer cet accès à tout moment. JoinData gère l'infrastructure commune de gestion

des consentements, d'échange de données et de journalisation des audits, permettant ainsi aux agriculteurs de participer à l'économie des données numériques sans avoir à négocier individuellement avec chaque contrepartie.

Ce dispositif offre des avantages considérables : un agriculteur isolé négociant les conditions d'accès aux données avec une grande plateforme agricole ou un fabricant de machines n'a que peu, voire aucun, pouvoir de négociation. Une coopérative dirigée par les agriculteurs et représentant des milliers d'exploitations change fondamentalement cette dynamique, sans qu'il soit nécessaire que le gouvernement réglemente les plateformes elles-mêmes.

États-Unis

Les États-Unis ont abordé la gouvernance des données agricoles principalement par le biais des « [Agricultural Data Transparency Core Principles](#) », un cadre volontaire mené par l'industrie et mis à jour en 2024. Ces principes établissent que les agriculteurs sont propriétaires des données issues de leurs exploitations et traitent du consentement, de la transparence, de la portabilité et d'interdictions spécifiques, y compris des restrictions sur l'utilisation des données agricoles à des fins de spéculation sur les marchés des matières premières, ce qui constitue une protection concrète contre l'un des risques les plus lourds de conséquences commerciales auxquels les agriculteurs sont confrontés.

La mise à jour de 2024 a ajouté une disposition exigeant la divulgation de l'utilisation des données agricoles pour l'entraînement de modèles d'IA ou d'apprentissage automatique. Il s'agit d'une protection tournée vers l'avenir que le Canada aurait tout intérêt à intégrer.

Mais l'expérience américaine illustre également les limites des principes volontaires dépourvus de tout

filet de sécurité législatif ou de mécanismes structurels de contrepoids. La conformité est autodéclarée, il n'y a pas de contrôle de l'application, et les contrats relatifs aux données agricoles continuent d'être déséquilibrés en faveur des fournisseurs de technologies.

Nouvelle-Zélande

La Nouvelle-Zélande a été l'un des premiers pays à reconnaître que les relations relatives aux données agricoles sont uniques et nécessitent donc des mécanismes de gouvernance explicites adaptés à leur situation. Le [Code de bonnes pratiques sur les données agricoles](#) de Nouvelle-Zélande, élaboré en 2014 à la suite de consultations directes entre agriculteurs, fournisseurs de technologies et gouvernement, a établi des principes volontaires en matière de transparence, de portabilité, de consentement et de responsabilité des fournisseurs. Il a également inclus dès le départ un mécanisme d'accréditation. Les fournisseurs de technologies pouvaient demander une certification au regard du Code, ce qui donnait aux agriculteurs un signal concret quant à des pratiques responsables en matière de données. À cet égard, la Nouvelle-Zélande a anticipé un choix de conception que l'Australie n'a formellement adopté qu'avec la deuxième édition de son Code en 2023.

La valeur première du Code était normative : il a établi un langage et des attentes communes avant que les conflits liés aux données ne s'enracinent, et il a démontré qu'un petit pays dépendant de l'agriculture pouvait avancer sur ce dossier sans attendre une convergence réglementaire mondiale. Cependant, la Nouvelle-Zélande n'a pas réussi à pérenniser ses progrès initiaux. Le Code n'a pas évolué de manière significative depuis 2014, son adoption par les fournisseurs reste limitée, et l'absence d'une voie claire vers des normes plus strictes ou contraignantes a empêché la dynamique initiale de se renforcer au fil du temps.

ACTION 5: Mettre en place une approche coordonnée et à l'échelle du système en matière d'agriculture numérique

Coordonner les politiques, la recherche, les capitaux et les services de vulgarisation afin que l'innovation se traduise par des gains de productivité à l'échelle du secteur.

La numérisation du secteur agroalimentaire ne se limite pas aux outils utilisés à la ferme ; il s'agit de

repenser la nature même de l'agriculture au XXI^e siècle. Cela dépend de plus en plus du développement de capacités accrues dans les domaines connexes en dehors de la ferme. La recherche, le financement, la commercialisation, les services de vulgarisation, l'infrastructure de données

et la capacité de traitement sont tous interdépendants. L'innovation dans un domaine, sans harmonisation à l'échelle du système, ne fait que déplacer la pression ailleurs et limite l'impact des progrès.

Nos discussions avec des experts ont mis en évidence de multiples goulots d'étranglement dans le contexte canadien qui entravent une plus grande résilience et compétitivité de l'agriculture canadienne, malgré la large disponibilité d'outils numériques éprouvés et un écosystème agtech national dynamique : une propriété intellectuelle (PI) forte et des recherches précoces qui ne sont pas commercialisées ; des lacunes en matière de capital pour permettre aux entreprises de se développer ; des infrastructures vieillissantes ou inexistantes ; des services de vulgarisation et de soutien insuffisants pour les producteurs ; et une mobilisation des données et une adoption des technologies inégales. Chacun de ces points est important en soi, mais pris ensemble, ils déterminent si l'agroalimentaire numérique peut générer des gains de productivité dans l'ensemble du secteur.

Il convient de rappeler que les progrès réalisés en matière de commercialisation de la PI ou d'adoption des outils numériques au niveau des exploitations agricoles ne suffisent pas à eux seuls. Sans une capacité de transformation adéquate, une logistique

fiable et des chaînes d'approvisionnement intégrées, une productivité accrue ne se traduit pas par de meilleurs résultats économiques. Le système doit fonctionner de manière concertée, ce qui implique de traiter simultanément de multiples priorités – une réalité complexe mais nécessaire pour une adoption et un impact significatifs.

La création d'espaces inclusifs réunissant des innovateurs, des bailleurs de fonds, des chercheurs et des acteurs du secteur privé aux perspectives diverses est donc essentielle pour permettre cette coordination. En reliant les différents nœuds de l'écosystème, le Canada peut s'assurer que les technologies numériques sont testées, mises à l'échelle et déployées de manière à générer de la valeur à chaque étape du système agroalimentaire.

Enfin, il est essentiel de reconnaître que d'autres priorités identifiées par le secteur agroalimentaire, telles que la rénovation des infrastructures vieillissantes, le renforcement des corridors de transport, la diversification des échanges commerciaux et la réduction des barrières réglementaires, font partie intégrante d'un système agroalimentaire fonctionnel. La modernisation de ces éléments fondamentaux est tout aussi importante que la numérisation des opérations agroalimentaires, qui constituent des activités de pointe.

Le rôle du gouvernement ? Les politiques publiques comme catalyseur de l'adoption à grande échelle de l'agriculture numérique

Si le défi de l'adoption est systémique, la question suivante est de savoir si l'environnement politique canadien crée les conditions propices permettant aux producteurs, aux entreprises, aux fournisseurs de technologies et aux investisseurs de passer de la phase pilote à une utilisation courante et évolutive. Comme mentionné précédemment dans le rapport, depuis 2025, l'attention portée aux catalyseurs numériques s'est accrue. Pourtant, l'approche globale reste inégale. L'agriculture numérique est rarement traitée comme une priorité centrale et transversale dotée d'objectifs clairs, de définitions communes et de résultats mesurables. Au contraire, le soutien se manifeste par un mélange de programmes plus généraux en matière d'innovation, d'infrastructures et de programmes sectoriels, tels

que [la Stratégie de connectivité du Canada](#) et des initiatives à durée limitée qui varient selon les ministères et les niveaux de gouvernement.

Le financement public destiné à créer un environnement propice à l'agriculture numérique s'écoule actuellement par trois canaux principaux, selon la cartographie des programmes fédéraux réalisée pour le présent rapport (de l'exercice 2022-2023 à l'exercice 2024-2025) :

1. **Programmes axés sur l'agriculture** : ceux-ci sont principalement mis en œuvre par AAC, souvent par l'intermédiaire du [Partenariat pour une agriculture durable au Canada \(PCA durable\) fédéral-provinciaux-territoriaux](#), qui constitue le cadre central de

nombreux programmes à coûts partagés avec les provinces et les territoires. La numérisation du secteur et la stimulation de l'innovation ne sont pas systématiquement présentées comme des objectifs généraux.

- 2. Programmes d'innovation et de mise à l'échelle intersectoriels :** le secteur agricole est en concurrence avec d'autres secteurs pour obtenir des financements auprès d'organismes tels que le CNRC, les agences de développement régional (ADR), le ministère de l'Innovation, Sciences, et Développement économiques (ISDE) et les organismes fédéraux de financement de la recherche.
- 3. Portefeuilles liés au climat et à la nature :** les projets agricoles peuvent être admissibles s'ils s'alignent sur des résultats tels que l'atténuation, l'adaptation et les solutions fondées sur la nature (p. ex., ECCC).

La plus grande part des dépenses annuelles enregistrées dans l'inventaire relève des portefeuilles intersectoriels¹. Des détails supplémentaires sur la carte des financements publics sont disponibles à [l'annexe 1](#).

Il ne faut pas y voir un inventaire exhaustif de toutes les aides publiques ou soutenues par les pouvoirs publics. Il s'agit plutôt d'une carte des principaux volets des programmes fédéraux identifiés dans le cadre du présent rapport. Ce que cette cartographie suggère, ce n'est pas une simple absence de soutien public, mais un problème plus structurel de fragmentation. Une grande partie des financements identifiables se situe en dehors des canaux spécifiques à l'agriculture, ce qui signifie que les entreprises et les producteurs doivent souvent jongler entre plusieurs ministères, les logistiques des programmes et les cadres d'éligibilité pour rassembler les aides. Dans ce contexte, la contrainte ne réside souvent pas dans l'existence ou non de programmes et de soutien public, mais dans la question de savoir si le système global est suffisamment clair, adapté et coordonné pour

¹ En ce qui concerne les programmes intersectoriels et les programmes liés au climat et à la nature, les données financières communiquées correspondent généralement aux montants totaux des programmes dans les portefeuilles où

soutenir le passage d'une activité pilote à une adoption à grande échelle.

Le rôle du gouvernement n'est pas de reproduire ce que les marchés font déjà bien ni de centraliser les décisions en matière d'innovation. Il consiste à intervenir lorsque l'adoption dépend de conditions favorables que les marchés seuls sont peu susceptibles de fournir à une échelle suffisante ou avec la cohérence requise.

Vu sous cet angle, les politiques publiques s'alignent directement sur les cinq actions identifiées dans ce rapport.

- 1. Investir dans un réseau national coordonné d'infrastructures de validation commerciale afin de réduire les risques liés à l'adoption.**

L'adoption s'accélère lorsque les performances sont crédibles. Les sites d'essai et les environnements de validation partagés réduisent les risques tant pour les innovateurs que pour les producteurs en générant des preuves fiables et concrètes des performances des technologies dans différentes régions et différents systèmes de production. Comme cette infrastructure génère des avantages à l'échelle du système et réduit les barrières à l'entrée, il est peu probable qu'elle émerge à une échelle suffisante par le seul jeu des forces du marché.

Les gouvernements ont un rôle essentiel à jouer dans le renforcement et la mise en réseau de cet écosystème en :

- Soutenant l'expansion d'environnements de validation à l'échelle commerciale dans diverses régions et divers systèmes de production ;
- aidant à relier les centres existants (par exemple, les fermes d'essai, les pôles d'innovation et les sites de recherche appliquée) au sein d'un réseau national plus intégré ;
- soutenant des approches communes en matière de mesure des performances, afin que les résultats soient crédibles,

l'agriculture est éligible, et non à des allocations réservées exclusivement à l'agriculture, sauf indication contraire.

- comparables et utiles pour les producteurs et les investisseurs ; et
- garantissant l'accès aux entreprises en phase de démarrage, afin que les petites entreprises puissent tester et valider les technologies sans coûts prohibitifs ni complexité excessive.

2. Mobiliser des capitaux dédiés à la phase de croissance pour l'innovation agroalimentaire

Le fossé persistant au Canada entre la validation de principe et la mise à l'échelle commerciale ne peut être comblé par le seul financement public ; le capital privé doit jouer un rôle de premier plan. Cependant, les décisions d'investissement sont influencées par la prévisibilité réglementaire, la cohérence des politiques et la disponibilité d'outils de financement appropriés. Lorsque ceux-ci ne sont pas adaptés aux réalités de l'innovation

Les gouvernements peuvent jouer un rôle catalyseur en :

- Mettant en place des instruments de financement ciblés qui attirent les capitaux privés, en particulier aux stades de série B et C. Bien que des initiatives telles que [FAC Capital](#) mobilisent avec succès des capitaux tout au long du continuum de l'innovation, elles ne sont pas spécifiquement conçues pour remédier à la pénurie structurelle de capitaux destinés à la phase de croissance. Des instruments ciblés axés sur le financement des séries B et C restent nécessaires pour garantir que les entreprises canadiennes puissent se développer sur le marché intérieur plutôt que de rechercher des capitaux à l'étranger.
- Aligner les politiques en matière d'agriculture, d'innovation et de compétitivité afin de créer un signal d'investissement cohérent ;
- Réduisant la complexité réglementaire et des programmes susceptible de retarder ou de dissuader les décisions d'investissement ; et
- Soutenir le développement de véhicules d'investissement spécialisés par secteur, y compris des modèles de financement mixte adaptés à l'agroalimentaire.

3. Créer des parcours réglementaires prévisibles et assortis de délais pour l'innovation agroalimentaire

Des délais réglementaires qui dépassent la capacité de financement d'une entreprise peuvent directement freiner les investissements et retarder la commercialisation. Bien que le système réglementaire canadien soit un atout, l'imprévisibilité et la lenteur des délais risquent de pousser l'innovation et les capitaux vers d'autres juridictions. Il est essentiel d'améliorer la clarté et la rapidité pour maintenir la compétitivité.

Les gouvernements doivent :

- Établir des normes de service et des délais d'approbation clairs, alignés sur les cycles d'investissement et de commercialisation ;
- Fournir des conseils réglementaires dès les premières étapes afin que les innovateurs comprennent les exigences dès le départ (approche « sans mauvaise porte ») ;
- Améliorer la coordination entre les ministères et les juridictions afin de réduire les incohérences et l'inefficacité ; et
- Créer des voies dédiées aux technologies émergentes, permettant une entrée sur le marché plus rapide et contrôlée lorsque cela est approprié. Par exemple, lorsque les technologies ont déjà été approuvées dans d'autres juridictions similaires.

4. Élaborer un cadre national de gouvernance des données agricoles

L'adoption du numérique dépend de plus en plus de relations de confiance en matière de données. Or, le Canada ne dispose pas d'un cadre dédié à la gouvernance des données agroalimentaires, et l'incohérence terminologique continue de susciter des hésitations. Pour instaurer la confiance à grande échelle, il faut des règles claires, cohérentes et prévisibles.

Les gouvernements ont pour rôle de :

- Clarifier la terminologie et établir un langage commun à l'ensemble de l'écosystème agroalimentaire
- Définir les attentes en matière d'accès aux données, d'utilisation, de portabilité et de partage avec des tiers (en précisant les droits et les responsabilités)

- Soutenir l'élaboration de codes et de mécanismes de certification afin de renforcer la confiance
- Définir une feuille de route claire vers des normes plus strictes et applicables, si nécessaire, au fil du temps

5. La numérisation est systémique

La connectivité, la capacité de conseil, la recherche, le traitement, la logistique et la conception réglementaire sont interdépendants. Lorsque ces éléments manquent de coordination, les coûts de transaction augmentent et la mise à l'échelle ralentit. Le rôle du gouvernement est fondamentalement un rôle de coordination :

Le rôle du gouvernement consiste à :

- Aligner les portefeuilles qui ont une incidence sur l'agriculture numérique ;

Conclusion

Le secteur agroalimentaire canadien se trouve à un moment charnière. Les outils numériques et les technologies émergentes offrent une voie vers une productivité, une résilience et une compétitivité mondiale accrues, mais leur adoption reste inégale et limitée par des obstacles structurels, financiers et de gouvernance. Ce rapport identifie cinq actions interdépendantes qui, prises ensemble, créent les conditions d'une adoption à grande échelle : réduire les risques liés à l'innovation grâce à une infrastructure de validation coordonnée, combler les déficits de capital en phase de croissance, établir des voies réglementaires prévisibles, clarifier la gouvernance des données agricoles et favoriser la coordination à l'échelle du système tout au long de la chaîne de valeur.

- Veiller à ce que les investissements dans les infrastructures soutiennent les cas d'utilisation du numérique ; et
- concevoir des programmes compréhensibles dans toutes les juridictions.

Dans l'ensemble : un rôle ciblé

Les marchés créeront des outils. Les producteurs décideront de les adopter ou non. Les investisseurs alloueront des capitaux. Le gouvernement ne peut pas remplacer ces fonctions. Mais lorsque l'adoption dépend d'une infrastructure partagée, de règles prévisibles et d'une cohérence interjuridictionnelle, les politiques publiques ont un rôle distinct et limité à jouer. Cette discipline déterminera si l'opportunité de l'agriculture numérique au Canada se multipliera ou s'essoufflera.

Les progrès ne résulteront pas d'initiatives isolées ni des seules forces du marché. La réussite nécessite une approche délibérée et intégrée où les politiques publiques, les investissements privés et les acteurs de l'écosystème travaillent de concert.

En alignant les incitations, en fournissant une validation crédible et en renforçant la confiance tant dans la technologie que dans les données, le Canada peut libérer le potentiel latent de son écosystème d'innovation agroalimentaire. L'enjeu est clair : les décisions prises aujourd'hui détermineront si le Canada deviendra un leader mondial de l'agriculture numérique ou s'il risque de prendre du retard par rapport à ses pairs qui agissent plus rapidement pour intégrer la technologie, le capital et les politiques dans un système cohérent.

Annexe 1 : Cartographie des financements fédéraux de la recherche et de l'innovation éligibles pour les projets agricoles

Ce rapport recense les programmes fédéraux au Canada qui financent, ou sont admissibles au financement, de la recherche et de l'innovation (R&I) agricoles. À l'aide d'un tableau récapitulatif des documents publics relatifs aux programmes (avec liens vers les sources), il résume l'objectif, les critères d'admissibilité, le mécanisme de financement et les données financières annuelles de

Méthodologie

Les programmes ont été inclus s'ils ciblent directement l'agriculture, rendent l'agriculture éligible sur une base concurrentielle ou permettent l'éligibilité dans le cadre de propositions axées sur le climat et la nature. Les données proviennent des pages officielles des programmes et des rapports de résultats des ministères (par exemple, les rapports sur les résultats des programmes et les tableaux des paiements de transfert) pour AAC, le CNRC, l'ISDE, les ADR (organismes de mise en œuvre de REGI), l'ECC et les bailleurs de fonds fédéraux de la recherche, les liens vers les sources étant consignés dans l'inventaire.

Contexte et définitions

Les programmes d'innovation agricole et agroalimentaire sont classés en trois filières en fonction de leur orientation principale et de l'environnement concurrentiel.

Volet 1 : se concentre principalement sur l'innovation agricole et agroalimentaire (généralement dirigé par AAC).

Volet 2 : Comprend les programmes d'innovation et de recherche intersectoriels où les projets agricoles sont en concurrence avec ceux d'autres secteurs

Inventaire des programmes principaux et tableau comparatif

Le tableau 1 résume un ensemble représentatif de programmes fédéraux pertinents pour la recherche et l'innovation agricoles, indiquant le ministère/l'agence, le canal de financement, le

chaque programme pour les exercices 2022–2023 à 2024–2025.

Les programmes sont regroupés en trois volets de financement : (1) les programmes ciblant l'agriculture, (2) les programmes d'innovation intersectoriels et (3) les fonds pour le climat et la nature pouvant inclure l'agriculture.

Les données financières pour les exercices 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 ont été enregistrées à partir des totaux « réels » publics les plus comparables, en utilisant généralement la ligne « Total du programme » ; L'exercice 2024-2025 reflète les montants « réels » ou les « autorisations utilisées » selon la source. La limite réside dans le fait que, pour de nombreux programmes des canaux 2 et 3, les chiffres reflètent les dépenses totales du

programme plutôt que les allocations réservées à l'agriculture, sauf indication contraire dans la source.

(par exemple, CNRC, ADR/REGI, ISDE, et des trois organismes).

Volet 3 : englobe les programmes liés au climat et à la nature. Les projets agricoles sont admissibles lorsqu'ils s'alignent sur des résultats tels que l'atténuation, l'adaptation, les solutions fondées sur la nature, le déploiement de technologies propres ou les infrastructures habilitantes.

Les programmes sont classés selon leur statut agricole comme suit : Direct (ag), Éligible/concurrentiel ou Éligible avec conditions.

mécanisme, le statut agricole, les chiffres réels pour l'exercice 2024-2025, ainsi que l'enveloppe budgétaire et le calendrier (lorsqu'ils sont disponibles).

Programme	Ministère /Agence	Source	Mécanisme	Statut agricole	Exercice 2024-2025 Réel	Enveloppe/Calendrier
Programme AgriScience	AAC	1	Subvention + contribution	Direct (ag)	28 418 920	324,77 millions de dollars sur 5 ans (2023-2028).
Programme Agri-innov	AAC	1	Contribution	Directe (ag)	12 748 099	95,4 millions de dollars sur 5 ans (2023-2028).
Programme des technologies propres en agriculture	AAC	1	Subvention + contribution	Direct (ag)	105 936 797	165,7 millions de dollars sur 7 ans (2021-2028)
Solutions climatiques pour l'agriculture	AAC	1	Contribution	Direct (ag)	121 915 602	Plusieurs volets; voir la feuille de synthèse
Le Partenariat pour une agriculture durable au Canada (programmes à coûts partagés mis en œuvre par les provinces)	AAC	1	Transfert à coûts partagés (FPT)	Direct (ag)	275 752 424	3,5 milliards de dollars sur 5 ans (2023-2028)
PARI du CNRC	CNRC	2	Contribution	Admissible au programme Ag, sur concours	435 552 650	500 millions de dollars sur 5 ans (2021-2026)
REGI ***REGI mis en œuvre par toutes les ADR ; voir l'inventaire principal pour la liste complète.	PrairiesCAN	2	Subvention + contribution	Éligible à l'agriculture, sur concours	177 975 284	En cours
Fonds stratégique pour l'innovation	ISDE	2	Contribution	Éligible au programme Ag, sur concours	1 703 467 211	En cours
Subventions et bourses du CRSNG	CRSNG	2	Subvention	Admissibles à l'Ag	1 100 448 230	En cours

Remarque : pour les programmes du volet 2 (intersectoriel), les chiffres financiers reflètent généralement les dépenses totales du programme, et non les allocations réservées à l'agriculture, sauf indication contraire dans la source.

Note sur la source : l'inventaire complet, avec les liens vers les programmes et les chiffres de l'exercice fiscal, est documenté dans le [tableau principal](#).

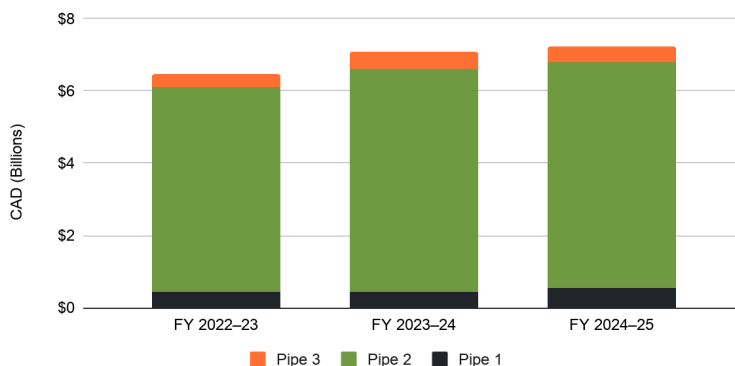
Estimations quantitatives et tendances de financement

Pour l'ensemble des programmes inclus dans cet inventaire, les montants annuels réels enregistrés s'élevaient à 6,45 milliards de dollars (exercice 2022-2023), 7,10 milliards de dollars (exercice 2023-2024) et 7,22 milliards de dollars (exercice 2024-2025). Le volet 2 représente la majeure partie des totaux enregistrés (~86–88 % chaque année), ce qui reflète l'ampleur des mécanismes de financement de la recherche et de l'innovation intersectoriels dans lesquels les projets agricoles sont en concurrence.

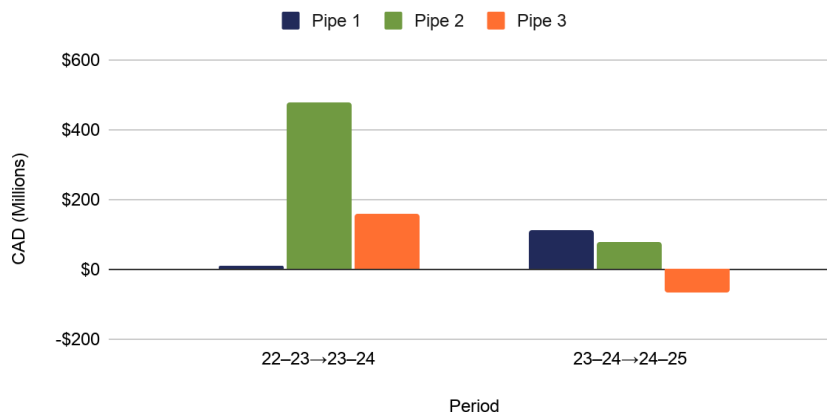
L'augmentation entre les exercices 2022-2023 et 2023-2024 est principalement tirée par le canal 2 (+476,8 millions de dollars) et le canal 3 (+158,5 millions de dollars), tandis que la croissance entre les exercices 2023-2024 et 2024-2025 est plus modeste et tirée par le canal 1 (+112,1 millions de dollars) et le canal 2 (+77,8 millions de dollars), le canal 3 étant en baisse (-66,2 millions de dollars).

Note d'interprétation : les chiffres des volets 2 et 3 représentent généralement les dépenses totales du programme et indiquent donc l'ampleur du financement disponible pour l'agriculture, et non les allocations réservées exclusivement à l'agriculture, sauf indication contraire dans la source.

Recorded annual actuals by funding pipe (FY 2022-23 to FY 2024-25)



Year-over-year change in recorded annual actuals by funding pipe



Cette carte résume les principaux programmes fédéraux éligibles au financement de la R&I agricole et met en évidence l'ampleur relative du financement ciblé sur l'agriculture par rapport au financement intersectoriel. Les détails des programmes et les sources sont documentés dans le tableau

d'inventaire principal. Lorsque l'agriculture est en concurrence au sein de programmes plus larges, l'attribution exclusivement à l'agriculture nécessiterait une analyse au niveau des projets comme étape suivante.